

swissuniversities

Chambre des
hautes écoles pédagogiques

swissuniversities
Effingerstrasse 15, case postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Mandat du groupe de travail Education au développement durable

La Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities confie au groupe de travail Education au développement durable (GT EED) le mandat suivant :

Mandat

Le groupe de travail Education au développement durable EED

- contribue, par ses activités, à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la Chambre HEP.
- traite sur le plan opérationnel des mesures thématiques décidées par la Chambre HEP en vue de la réalisation de sa stratégie.
- assure l'échange d'informations spécialisées à l'échelle suisse et la coordination dans le domaine de l'éducation au développement durable.
- établit au besoin, de sa propre initiative ou sur mandat, des prises de position à l'intention de la Chambre HEP ou de la délégation Enseignement de swissuniversities.
- collabore avec éducation21 et constitue l'interface entre éducation21 et les hautes écoles pédagogiques. Il garantit qu'éducation21 dispose d'un interlocuteur dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants.
- collabore au besoin avec d'autres groupes de travail de la Chambre HEP (notamment le GT Genre/égalité des chances et le GT Education et migration) et avec les différents types de hautes écoles.

Composition et organisation

- Les responsables du domaine EED au sein des institutions membres et hôtes de la Chambre HEP sont représentés dans le groupe de travail. La désignation des représentantes et représentants au sein du groupe de travail est effectuée par la haute école concernée (généralement une personne par haute école).
- En outre, éducation21 fait partie des hôtes permanents et est représentée par une personne.
- Le groupe de travail propose à l'intention du Comité de la Chambre HEP un/une responsable et un/une suppléant/e ou deux co-responsables. En cas de co-responsabilité, il désigne une personne de contact. Le/la responsable et le/la suppléant/e ou les co-responsables proviennent généralement de régions linguistiques différentes. Le Comité vise une représentation équitable des différentes HEP au sein de la direction des organes internes de la Chambre HEP et se réserve le droit de rejeter certaines propositions, motifs à l'appui.
- Pour garantir sa capacité d'action (notamment en vue de sa consultation lors de l'élaboration de prises de position), le groupe de travail met en place un comité de ges-

tion. Pour ce qui est de la composition du comité, le groupe de travail veille à une représentation appropriée des institutions membres de Suisse romande et du Tessin et des deux sexes. Le comité est dirigé par le/la responsable du groupe de travail. Au demeurant, le comité se constitue lui-même.

- La fondation éducation21 participe aux séances du comité et du groupe de travail et met à disposition pour gérer le secrétariat. éducation21 soutient ainsi le groupe de travail et le Comité dans ses activités et sur le plan administratif.
- Le groupe de travail est subordonné au Comité de la Chambre HEP.
- Une personne de contact issue du secrétariat général est attribuée au groupe de travail.

La forme d'organisation du groupe de travail est la suivante:

- Responsable et suppléant/e ou deux co-responsables (provenant de régions linguistiques différentes)
 - Comité de gestion
 - Groupe de travail (délégués de toutes les hautes écoles membres et hôtes de la Chambre HEP)
 - Représentation de éducation21
 - Personne de contact du secrétariat général de swissuniversities
-

Fonctionnement

- Le groupe de travail se réunit généralement trois fois par an. La responsable ou le responsable du groupe de travail se charge de la mise à jour de la liste d'adresses des membres du groupe de travail. Elle ou il communique les modifications à la personne de contact du Secrétariat général de swissuniversities. Au demeurant, le groupe de travail fixe lui-même ses modalités de fonctionnement.
- Les décisions du groupe de travail sont prises en commun (en cas de désaccord, à la majorité simple). Pour toute question relevant de sa compétence thématique, le groupe de travail a le droit de présenter des propositions au Comité de la Chambre des hautes écoles pédagogiques. En leur qualité d'institutions hôtes permanentes, l'IFFP et HEFSM sont représentées au sein du groupe de travail en tant que membres ayant le droit de vote.
- La participation d'éducation21 au groupe de travail permet, d'une part, l'échange d'informations sur l'état d'avancement des développements de l'EDD au sein des diverses institutions de formation des enseignantes et enseignants et d'éducation21 et, d'autre part, le renforcement de la mise en réseau des acteurs dans le domaine de l'EDD.
- Outre la personne de contact issue du secrétariat général, la responsable de la Chambre HEP recevra une copie des invitations aux réunions et des procès-verbaux du groupe de travail.

Communication

- La communication externe du Groupe de travail est assurée – en ce qui concerne les questions spécifiques aux Hautes écoles pédagogiques – par la présidence de la Chambre en concertation avec la secrétaire générale/le secrétaire général et la section Communication de swissuniversities (cf. concept de communication de swissuniversities). Le Groupe de travail ne communique ni en cas de demande (p.ex. de médias) ni de sa propre initiative vers l'extérieur. Les publications doivent être approuvées par le Comité de la Chambre HEP et sont mises à disposition sur le site Internet de swissuniversities par le Secrétariat général.

- Le Groupe de travail n'utilise ni le papier à lettres ni le corporate design de swissuniversities. Sur demande, la section Communication du Secrétariat général de swissuniversities décide de l'utilisation du corporate design.

Ressources

- Les membres du Groupe de travail agissent sur mandat des hautes écoles pédagogiques. La rétribution pour le travail fourni et le remboursement des frais sont pris en charge par l'employeur des membres.
- En concertation avec le GT EDD et éducation21, cette dernière envoie un délégué qu'elle rétribue dans le cadre de son mandat de base (CDIP, Confédération).
- Le groupe de travail organise lui-même les travaux administratifs (p.ex. rédaction du procès-verbal).
- Aucune ressource n'est en règle générale à disposition pour remplir le mandat. Dans des cas exceptionnels, l'organe compétent au sein de swissuniversities peut, sur demande du groupe de travail, décider de lui attribuer des fonds.

Rapports et plan de travail

- Jusqu'au 15 décembre de l'année en cours, le/la responsable du Groupe de travail remet au Comité de la Chambre HEP un rapport succinct sur les principales activités réalisées l'année écoulée. Dans ce rapport, le Groupe de travail se réfère notamment au plan de travail correspondant. Tout en se livrant à une auto-évaluation, il indique dans quelle mesure les objectifs visés ont été réalisés et quelles mesures il prévoit le cas échéant pour les atteindre.
- En outre, il fournit une proposition de plan de travail pour l'année suivante au Comité qui l'approuve.

Evaluation et contrôle du mandat

Le Comité évalue le mandat du Groupe de travail au bout de deux ans et l'adapte le cas échéant.

Remarques finales

Le mandat est complété par les documents suivants :

- plan de travail par année civile ;
- liste des membres du Groupe de travail. Elle est mise à jour par la responsable ou le responsable du Groupe de travail.
- Stratégie actuelle de la Chambre HEP comprenant les mesures de mise en œuvre correspondantes

Approuvé par l'Assemblée générale de la Chambre HEP le 21 mars 2018.